



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale des Opérations et de l'Inclusion Financière**  
Direction de l'Inclusion Financière

**DEMANDE DE PROPOSITIONS N°: DP/Z00/DBA/017/2021**

**POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU FONDS  
DE LA CONFEDERATION SUISSE DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE REGIONALE  
D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA EXERCICE 2019/2020, 2021, 2022 ET 2023**

**Juin 2021**

## I. CONTEXTE

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a reçu un Don de la Confédération Suisse dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat d'un Cabinet chargé de l'audit des comptes du projet.

## II. OBJECTIFS DE LA MISSION

La BCEAO souhaite sélectionner un cabinet d'expertise comptable pour l'audit des fonds alloués par la Confédération Suisse au titre des exercices 2019/2020, 2021, 2022 et 2023.

L'audit des comptes devra permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière des fonds mis à la disposition du projet pour les exercices 2019/2020, 2021, 2022 et 2023.

## III. PROFIL DU PRESTATAIRE

La présente Demande de Propositions s'adresse aux cabinets ou groupements de cabinets spécialisés en Audit.

Les Cabinets ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, le dossier de proposition devra inclure : une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les cabinets intéressés pouvant faire acte de candidature, pour la fourniture des services décrits ci-dessus, devront satisfaire aux conditions ci-après :

- être un cabinet ou un groupement de cabinets spécialisé dans le domaine de la mission (critère éliminatoire) ;
- avoir une expérience de dix (10) ans ou plus dans cette matière. A cet égard, les cabinets devront donner des références sur leurs expériences en matière d'exécution de contrats analogues avec des organisations ou institutions financières similaires sanctionnées par des attestations de bonne fin d'exécution dûment signées ;
- l'auditeur devra être enregistré et inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional. Il devra jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets/programmes de développement, notamment ceux financés par des bailleurs de fonds.

Le personnel clé de la mission d'audit devra comprendre au moins les fonctions suivantes :

- **Directeur d'audit** : Expert-comptable (CA, ACCA, CPA, etc.) ou ayant un diplôme d'études supérieures en comptabilité/gestion/finances, avec au moins 10 ans d'expérience dont cinq années devront avoir été consacrées à l'audit des

---

projets/programmes financés par des bailleurs de fonds ou par une Banque multilatérale de développement.

- **Chef de mission** : Expert-comptable (CA, ACCA, CPA, etc.) ou un diplôme d'études supérieures en comptabilité/gestion/finances, avec au moins 5 ans d'expérience dont trois années devront avoir été consacrées à l'audit des projets/programmes financés par des bailleurs de fonds ou par une Banque multilatérale de développement.
- **Auditeur assistant** : de niveau BAC + 4 en gestion/comptabilité/finances justifiant d'au moins trois années d'expérience en cabinet d'audit, audit comptable et financier de projets/programmes financés par des bailleurs de fonds ou par une Banque multilatérale de développement.
- **Auditeur spécialisé dans la passation des marchés** : de niveau BAC + 4 tout domaine confondu, le cas échéant, un professionnel certifié en passation de marchés (CIPS ou équivalent), justifiant d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la conduite d'audits de passation de marchés et/ou l'exécution d'activités de passation de marchés dans des projets ou programmes multilatéraux financés par des bailleurs de fonds ou par une Banque multilatérale de développement.

#### **IV. DISPOSITIONS GENERALES**

##### **IV.1. Lieu de réalisation des prestations**

Les prestations se dérouleront principalement à la BCEAO-Siège à Dakar. Le Cabinet aura notamment accès à tous les documents disponibles auprès du Projet à la Direction de l'Inclusion Financière dans la limite du respect de la confidentialité des dossiers traités par le projet et tous les autres éléments d'information jugés nécessaires.

##### **IV.2. Durée de réalisation et livrables**

La durée prévisionnelle de la mission est de vingt un (21) jours ouvrés par exercice audité.

Le Cabinet devra proposer un planning détaillé des tâches à réaliser pour l'exécution de la mission ainsi que pour les livrables à produire. Le prestataire retenu travaillera avec la Direction de l'inclusion Financière de la BCEAO.

Pour chaque exercice, le Cabinet sera tenu de fournir un rapport d'audit qui contiendra entre autres, l'opinion professionnelle des auditeurs sur les états financiers du projet et les recommandations d'amélioration.

Les rapports provisoires de la mission d'audit en neuf (09) exemplaires (3 copies de chaque rapport) parviennent à l'organe d'exécution du Projet, la Direction de l'Inclusion Financière, deux (02) semaines après le début de son intervention. La Direction de l'inclusion financière dispose à cet effet d'une (01) semaine pour examiner le rapport provisoire.

La date de remise des rapports définitifs en 15 exemplaires (5 copies de chaque rapport) interviendra une (1) semaine après la notification de l'accord sur les rapports provisoires. L'auditeur tiendra compte des éventuelles observations et recommandations de la Banque pour transmettre une dernière version (physique et numérique) des rapports définitifs de l'exercice audité.

---

---

### **IV.3. Période de validité des propositions**

La durée de validité des propositions est de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt. Le Cabinet restera engagé par son offre durant toute cette durée.

### **IV.4. Modalités de présentation des offres**

#### **IV.4.1. Présentation des propositions**

Les propositions devront être transmises en version électronique (PDF) et comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

1. lettre de soumission ;
2. présentation du Cabinet ;
3. proposition technique ;
4. proposition financière.

##### **IV.4.1.a. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra remplir deux lettres de soumission cachetées et signées conformément aux modèles joints en annexe, respectivement pour la proposition technique et pour la proposition financière.

##### **IV.4.1.b. Présentation du Cabinet**

Les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- présentation générale du Cabinet ;
- les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ;
- principales références similaires. Pour chaque référence, inclure l'objet de la mission, le client et son adresse, la période de réalisation, le coût de la mission, la description sommaire des prestations assurées ainsi que les livrables. Les références devront impérativement être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution dûment signées par le commanditaire de la mission.
- références financières (chiffres d'affaires et résultats des trois (3) derniers exercices).

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs propositions les copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société. Ils devront communiquer dans leurs offres les coordonnées bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

##### **IV.4.1.c. Proposition technique**

Les propositions techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

1. description détaillée de la prestation ;
  2. méthodologie de travail ;
  3. description précise du contenu des rapports à produire ;
  4. planning des tâches et leur ventilation entre les différents intervenants ;
  5. curriculum vitae et références des intervenants.
-

---

A ce titre, le prestataire devra s'engager à faire intervenir le personnel dont les curriculum vitae ont été présentés dans sa proposition ou présenter des modalités de remplacement qui garantissent que le niveau de compétence de chaque personne proposée en remplacement est au moins équivalent à celui de celle qui figure dans l'offre.

#### **IV.4.1.d. Proposition financière**

L'offre financière devra être exprimée en Francs CFA hors taxes. Elle devra inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission de réalisation de l'audit.

A cet titre, il devra faire ressortir les honoraires et, le cas échéant les frais remboursables (billets d'avion, frais de séjour, frais de reproduction etc.).

#### **IV.5. Date et lieu de dépôt des propositions**

Les propositions devront être transmises au plus tard **le mercredi 26 juillet 2021 à 16h00 GMT** par courrier électronique à l'adresse [courrier.zsrif@bceao.int](mailto:courrier.zsrif@bceao.int) copie à [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int). Le message de transmission devra avoir pour titre « **SRIF - Sélection d'un cabinet d'audit comptable et financier – Demande de propositions DP/Z00/DBA/017/2021** ».

Chaque partie de l'offre devra faire l'objet d'un fichier. En cas de difficultés de transmission de la proposition au regard notamment du volume totale, l'envoi pourra s'effectuer en plusieurs étapes en prenant le soin d'indiquer de façon chronologique le numéro de l'envoi sous le format 1/x , x étant le nombre total d'envoi.

#### **IV.5. Evaluation des propositions**

Une Commission des marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues. Des informations complémentaires éventuelles, jugées utiles pour des fins d'évaluation, pourront être demandées aux cabinets, durant la procédure d'évaluation des propositions.

#### **IV.6. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition technique aura été qualifiée et qui ressortira la plus avantageuse économiquement pour la BCEAO.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution.

#### **IV.7. Notification**

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu avant l'expiration de la période de validité des offres. Des négociations seront entreprises avec celui-ci en vue de parvenir à un accord sur tous les points et signer, le cas échéant, le contrat y afférent. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

---

#### **IV.8. Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, les modalités de paiements proposées, pour chaque exercice audité, sont les suivantes :

- 25% à la signature du contrat de marché, à titre d'avance de démarrage. Cette avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie, délivrée par un établissement financier de premier ordre reconnu par la Banque Centrale. La mainlevée de cette garantie est effectuée à l'issue du dépôt des rapports provisoires ;
- 40% à la remise des rapports provisoires ;
- 35% à la remise des rapports finaux.

A chaque échéance telle que spécifiée ci-dessus, le prestataire adresse à la BCEAO une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception.

#### **IV.9. Confidentialité**

Dans le cadre de la présente mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment, de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui sont communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la demande de la BCEAO, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données et autres informations qu'il juge confidentiels.

#### **IV.10. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexé audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la BCEAO bénéficie, dans le cadre de la présente demande de proposition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dans les Etats membres de l'UMOA.

#### **IV.11. Litiges et contestations**

**IV.11.1.** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

**IV.11.2.** L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**IV.11.3.** Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

#### **IV.12. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'information complémentaire, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.zdba@bceao.int](mailto:courrier.zdba@bceao.int). Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les candidats.

---

---

**ANNEXE 1 : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

**BCEAO/SIEGE**

**Objet** : Sélection d'un cabinet d'expertise comptable pour l'audit des comptes de la Confédération Suisse dans le cadre de la Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) AU TITRE DES EXERCICES 2019/2020, 2021, 2022 et 2023

Nous, soussignés,.....soumettons par la présente, une offre pour la sélection d'un consultant pour l'audit des fonds de la Confédération Suisse dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations contenues dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---



---

**ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de la proposition financière**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS DE LA  
BCEAO**  
BP 3108 DAKAR

**BCEAO/SIEGE**

**Objet** : Sélection d'un cabinet d'expertise comptable pour l'audit des comptes de la Confédération Suisse dans le cadre de la Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) AU TITRE DES EXERCICES 2019/2020, 2021, 2022 et 2023

Nous, soussignés..... soumettons par la présente, une proposition technique pour la sélection d'un consultant pour l'audit des fonds de la Confédération Suisse dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, pour un montant forfaitaire hors TVA de.....FCFA ou .....euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---